



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 JANVIER 2025

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la **SOCIETE DE RESALISATIONS MECANIKUES « SRM »** société anonyme au capital de 32.000.000 MAD, dont le siège social est à Route d'El Jadida, Province de Nouaceur Commune Rurale Ouled Azzouz, immatriculée au registre d commerce de Casablanca, sous le numéro 13603, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **31 JANVIER 2025 à 09h00**, au siège social à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Mme Aurélie PUJO, en qualité de nouvel Administrateur ;
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Il est à rappeler que pour avoir le droit d'assister à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur, doivent produire un certificat de dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relatives aux sociétés anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la date de publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou un ascendant ou un descendant ou toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille des valeurs mobilière.

La description des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'assemblée, ainsi que le formulaire de vote par procuration ou par correspondance, sont disponibles sur le site Internet de la société : **www.groupe-premium.com/srm/publications-financieres**, conformément aux dispositions des articles 121 et 121 bis de lois 17-95 tel que modifiée et complétée.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le projet de résolutions qui seront soumises à cette assemblée tel qu'il est arrêté par le conseil d'administration sont les suivantes :

LES PROJETS DE RESOLUTIONS :

PREMIERE RESOLUTION : approbation de la nomination de Mme Aurélie PUJO.

DEUXIEME RESOLUTION : pouvoirs et formalités

Cette publication est disponible sur notre site Internet